



## **Arrêté n° 2024-323-PM**

**Objet : Arrêté portant occupation du domaine public - Kermesse APE René Cerclé - Le vendredi 28 juin 2024 sur le terrain situé à l'arrière de la Salle des Fêtes/ cours de tennis.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L-2213.2,

**Vu**, le code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** la lettre-circulaire préfectorale en date du 7 mai 2024 « Adaptation de la posture VIGIPIRATE » « été 2024–automne 2024 », portant sur le rappel des consignes à appliquer en matière de « vigilance renforcée » VIGIPIRATE niveau « Urgence attentat ».

**Considérant**, la demande présentée par Monsieur Jérémy LEMERCIER, Président de l'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école René Cerclé, en date 25 mars 2024, pour organiser des jeux en extérieur sur le terrain situé à l'arrière du cours de tennis boulevard des Nations Unies pour la kermesse de l'école publique, le vendredi 28 juin 2024 de 14H00 à 23H00.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le terrain situé au nord-ouest du cours de tennis boulevard des Nations Unies sera strictement réservé à l'organisation de jeux en extérieur au profit de la Kermesse de l'école René Cerclé, le vendredi 28 juin 2024 de 14h00 à 23h00.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur site.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e)

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le chef du Centre de secours de La Plaine / Préfailles
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des Services techniques de la Plaine sur Mer
- Monsieur Jérémy LEMERCIER, Président de l'Association des parents d'élèves de l'école René Cerclé.

La Plaine-sur-Mer, le 28 mai 2024.

Séverine MARCHAND

Maire

